



**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE**  
**EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU**  
**DOMAINE PUBLIC**

**1 - PERSONNE PUBLIQUE**

Commune de Saint-Paul

*Direction de la Valorisation Economique et Touristique – Service Gestion du Domaine Public et Réglementation*

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de Madame Sabine ELISABETH/Monsieur Régis AURE - Tél : 0262 45 90 69.

Courriels : [sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr](mailto:sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr)/[regis.aure@mairie-saintpaul.fr](mailto:regis.aure@mairie-saintpaul.fr)

**Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.**

**Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.**

**2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du Domaine Public pour diverses activités économiques par Bassin de vie, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes Publiques :

- **BASSIN DE VIE N°1 (SAINT-PAUL CENTRE)**

3 autorisations d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de poulets grillés, de grillades et de boissons non alcoolisées – 1 AOT
- Vente de bonbons piments, de samoussas et de gâteaux faits maison – 1 AOT
- Vente de viandes grillées, fumées, de légumes et de poissons grillés – 1 AOT

- **BASSIN DE VIE N°4 (LA PLAINE BOIS DE NEFLES)**

1 autorisation d'occupation du domaine public pour l'activité suivante :

- Restauration légère (sandwichs et repas) à bord d'un véhicule aménagé – 1 AOT

- **BASSIN DE VIE N°6 (LE GUILLAUME)**

1 autorisation d'occupation du domaine public pour l'activité suivante :

- Vente de poulets grillés, de brochettes, de samoussas et de gâteaux péi – 1 AOT

### **3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT**

- Prise d'effet à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 31 décembre 2025 (cf au document intitulé « descriptif des emplacements »).

### **4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES**

1. Valeur technique : *(prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation)* - 40 %
2. Qualité du projet : *qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel* - 40%
3. Proposition financière du candidat *(le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements »)* - 20%.

### **5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

Le dossier **complet** devra être remis avant **le 13 novembre 2024 à 12h00**.

Tout dossier déposé postérieurement à cette date **ne sera pas accepté**.